

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault soutient les jeunes châtelleraudais à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer des études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle dans le cadre d'un parcours d'insertion et ce, à l'étranger.

A ce titre, cinq demandes d'aide ont été déposées :

- Chalika ABDYOU, Fatima KANOUTE et Gaëlle KWASMOWSKA sont actuellement en BTS, 1ère année assistant manager au lycée Edouard Branly. Dans le cadre de leur cursus obligatoire, elles ont choisi de faire un stage de trois semaines à l'étranger, en Pologne à Pila, ville jumelée avec Châtellerault. Elles le réaliseront dans l'usine "Philips", avec un objectif de perfectionnement de la langue anglaise, puisque toutes les transactions se font en anglais. Dans le cadre de la bourse mobilité, elles sollicitent une aide au transport de 150 € chacune .

- Charlotte GIRAULT est actuellement élève au lycée Edouard Branly en classe de BTS, 1ère année assistant manager. Elle a choisi de faire son stage obligatoire de deux mois en Espagne à Castellon, ville jumelée avec Châtellerault. Elle sera accueillie au sein du service Tourisme de la Ville de Castellon. Ainsi elle pourra approfondir ses aptitudes à parler la langue et aussi découvrir la culture espagnole. Dans le cadre de la bourse mobilité, elle sollicite une aide au transport de 184 €.

- Coralie LEBEAU est actuellement élève à l'école internationale INSEEC à Paris. Elle a choisi de faire son stage obligatoire en Espagne. Cette expérience va lui permettre d'améliorer sensiblement son niveau linguistique. Ce stage de 3 mois est un atout pour une recherche ultérieure d'emploi. Dans le cadre de la bourse mobilité, elle sollicite une aide au transport de 320 €.

* * * * *

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

VU les articles L. 1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales.

VU le règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n°34 du conseil municipal du 28 novembre 2011,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que ces 5 jeunes remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » :

- 150 € à Chalika ABDOU
- 150 € à Fatima KANOUTE
- 150 € à Gaëlle KWASMOWSKA
- 184 € à Charlotte GIRAULT
- 320 € à Coralie LEBEAU

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 048.1/6714/ 4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 19/12/2012 n°8629
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM